



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-04:

Remboursement du dédommagement pour occupation d'une parcelle privée

L'an deux mil vingt-deux, le 27 décembre 2023 à 15 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle du Conseil en séance ordinaire sous la présidence de Martine SOREL, Maire.

● **Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Conseillers

● **Personnes excusées :** Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Pascal RAYER)

● **Personne absente :** Madame Séverine CHAMPETIER

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Marie-Thérèse HERBINIER en tant que secrétaire de séance.

Remboursement du dédommagement pour occupation d'une parcelle privée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à émettre un titre afin d'obtenir le remboursement, à hauteur de 50 % soit 1200 euros, de la redevance versée au profit de la SCI DU HELLIEU, par l'entreprise EURL DRIENCOURT, suite au retard du prestataire concernant la remise en état des lieux.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme



Fait à Ambleville le 05/01/2023,

Le Maire,

Martine SOREL